

N° D'ORDRE : 2023-034

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 11

Excusé : 00

Absent : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 29 mars 2023

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. MARIN Michel, 2^{ème} Adjoint.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ASNARD Marjorie - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :Absent :

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

2- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le résultat 2022 du budget principal de la Commune s'établit comme suit :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	7 155 603,23	8 213 244,43	1 248 534,95	1 012 306,01	8 404 138,18	9 225 550,44
Résultat 2022		1 057 641,20	-236 228,94			821 412,26
Résultat antérieur reporté		2 822 008,62	-185 614,72			2 636 393,90
Résultat de clôture 2022		3 879 649,82	-421 843,66			3 457 806,16
Restes à réaliser INV			348 692,34	804 389,00		455 696,66
Résultat 2022		3 879 649,82		33 853,00		3 913 502,82

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat 2022 est excédentaire à hauteur de **1 057 641.20 €** soit environ 12 % des recettes de fonctionnement.

L'excédent cumulé en fonctionnement est de l'ordre de **3 879 649.82 €**.

Cet excédent sera intégralement repris au budget primitif 2023 en recette de fonctionnement sur le compte 002.

Il s'explique notamment par les éléments suivants :

1. Le virement à la section d'investissement inscrit au budget 2021 ne se réalise pas en comptabilité : 2 676 417.73 € ;
2. Une moindre consommation des crédits prévus sur le chapitre 011 – Charges à caractère général ;
3. Une moindre consommation des crédits prévus sur le chapitre 012 – charges de personnel. Les enveloppes prévues notamment pour le remplacement d'agents absents ou pour l'accroissement temporaire d'activité n'ont pas été totalement utilisées ;
4. Une utilisation incomplète des enveloppes dédiées aux mises en fourrière, aux frais contentieux et honoraires.

Sur le chapitre 014 « atténuations de produits », la commune s'est acquittée du prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU pour un montant de 119 278 € et de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour 738 125 €.

Sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », l'enveloppe a été consommée à hauteur de 89, 21%.

- 217 344 € ont été versées aux associations de la commune sur l'enveloppe prévisionnelle de 237 000 € ;
- 120 000 € au CCAS ;
- 19 850 € à la Caisse des écoles.

Sur ce même chapitre, les crédits affectés à l'indemnité des élus ont été consommés à hauteur de 126 157 €. Les crédits relatifs à la formation des élus n'ont pas été utilisés mais seront reportés sur l'exercice suivant en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte financier unique met en évidence une hausse des recettes par rapport aux prévisions budgétaires.

Chapitre 013 : Atténuations de charges : + 24 455 € du fait notamment du remboursement par l'assurance statutaire de la commune des salaires des agents placés en arrêt à la suite d'un accident de service (1 agent) mais également de divers remboursements de l'état au titre des contrats aidés.

A noter que depuis Novembre 2022, aucun contrat aidé n'a été recruté par la Ville en raison des conditions restrictives pour accéder à ces contrats.

Chapitre 70 - Produits des services : + 104 000 € par rapport aux prévisions budgétaires avec notamment une hausse de 44 000 € sur les redevances périscolaires.

Chapitre 73 et 731 – Impôts et taxes : + 450 952 € du fait notamment de la dynamique des droits de mutation qui persiste en 2022 (+ 297 000 € par rapport aux prévisions), la perception de rôles supplémentaires (+10 467 €) et + 24 179.81 € au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Chapitre 74 – Dotations et participations : Conformément aux prévisions budgétaires, la dotation globale de fonctionnement est stable avec 713 844 € pour la dotation forfaitaire, 85 578 € pour la dotation de solidarité rurale et 112 996 € pour la dotation nationale de péréquation.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : + 30 364 € par rapport aux prévisions budgétaires du fait notamment de l'augmentation des locations de salles.

Chapitre 78 – Reprises de provisions : En 2022, la commune a procédé à la reprise d'une provision au titre du risque contentieux pour 2 500 €.

REALISATION 2022 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			REALISATION 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
O11	charges à caractère général	1 371 455,96 €	O13	atténuation de charges	54 455,72 €
O12	charges de personnel	3 908 171,45 €	70	produits de service et du domaine	704 221,33 €
O14	atténuation de produits	865 387,64 €	73 - 731	impôts et taxes	6 121 450,65 €
65	autres ch. de gestion courante	533 843,92 €	74	dotations et participations	1 059 852,91 €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	0,00 €	75	autres produits	230 364,27 €
66	charges financières	23 008,98 €	76	produits financiers	- €
67	charges exceptionnelles	1 642,20 €	77	produits exceptionnels	1 039,30 €
68	provisions semi-budgétaires	0,00 €	78	Reprise sur prov.semi-budg.	2 500,00 €
	total opérations réelles	6 703 510,15 €		total opérations réelles	8 173 884,18 €
O23	virement à l'investissement				
	total opérations d'ordre	452 093,08 €		total opérations d'ordre	39 360,25 €
	total dépenses fonctionnement	7 155 603,23 €		total recettes fonctionnement	8 213 244,43 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le solde d'exécution 2022 est de - 236 228.94 €. Ajouté au déficit antérieur, le résultat de clôture 2022 est en déficit à hauteur de 421 843.66 €. Toutefois, le solde des restes à réaliser 2022 est de 455 696.66 € soit un résultat total 2022 de + 33 853 €.

Au cours de l'année 2022, le budget de la commune a pris en charge sur la section d'investissement :

- l'attribution de compensation en investissement et les aides aux façades pour 203 521 € ;
- le remboursement du capital de la dette : 51 732 €.

Enfin, les dépenses relatives aux opérations s'établissent comme suit :

	OPERATIONS	Mandat	RAR
0602	MISE EN SECURITE	26 173,65 €	- €
0604	POSTES DE SECOURS+PLAGES NON CONCEDEES	29 012,06 €	60,48 €
0607	VIDEO PROTECTION	78 600,12 €	8 240,44 €
0702	ERMITAGE	11 833,32 €	30,83 €
201101	CUISINE CENTRALE DST	1 764,11 €	30 917,77 €
201101	CUISINE CENTRALE RS	4 440,23 €	4 502,77 €
201102	ACCESSIBILITE	0,00 €	1 771,63 €
201103	ACQUISITION IMMOBILIERE	48 000,00 €	- €
201401	ILLUMINATIONS	6 316,86 €	3 610,60 €
202001	BUDGET CITOYEN	44 952,00 €	- €
202002	PLANTATIONS	14 726,52 €	- €
202004	ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS stade + tennis	0,00 €	50 750,09 €
53	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	388 474,51 €	82 319,36 €
54	EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00 €	1 637,45 €
68	INFORMATIQUE	18 459,59 €	70 969,68 €
69	MOBILIERS ADMINISTRATIFS	3 174,27 €	1 860,69 €
76	MOBILIERS MATERIELS SCOLAIRES	7 482,31 €	- €
77	DIVERS MATERIELS ST + PM	39 157,60 €	15 570,53 €
9701	ACQUISITIONS DE VEHICULES	30 165,39 €	74 191,08 €

9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS ECOLES	0,00 €	1 428,00 €
201803	FLICHE BERGIS	38 127,20 €	
202003	NOUVEAU FOYER DES JEUNES	93 148,60 €	
202201	MATERIELS SCOLAIRES SPECIFIQUES	2 403,60 €	830,94 €
TOTAL DES OPERATIONS		886 411,94 €	348 692,34 €

L'année 2022 est également marquée par la poursuite des études du foyer des jeunes et de la médiathèque ainsi que celles du projet de réhabilitation de la Propriété Fliche Bergis.

Divers travaux ont été réalisés dans les bâtiments communaux.

En opération d'ordre entre sections, l'amortissement des subventions a atteint 8 189 € et les travaux en régie ont été valorisés pour 31 171.25 €.

Les recettes réelles correspondent à l'encaissement des subventions suivantes :

- 219 914 € au titre du reversement de la taxe d'aménagement,
- 31 644 € au titre du remboursement pour les dépenses engagées sur la propriété Fliche Bergis (refacturation à hauteur de 40% pour le conservatoire de musique),
- 50 000 € au titre du fonds de concours de la Métropole pour les travaux dans les écoles,
- 168 000 € au titre du FCTVA.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé du Président de séance ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Compte Financier Unique du budget principal 2022

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ETANT PRECISE QUE M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS ET QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE ;

- D'approuver le Compte Financier Unique 2022.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT